

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1991 B 02101

Numéro SIREN : 318 744 406

Nom ou dénomination : GROUPE GTH

Ce dépôt a été enregistré le 24/06/2022 sous le numéro de dépôt 19050

Désignation de l'entreprise : GTF CONSEIL Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 1 2
Adresse de l'entreprise 3 rue des 4 cheminées 92514 BOULOGNE CEDEX Durée de l'exercice précédent * 1 2
Numéro SIRET* 3 1 8 7 4 4 4 0 6 0 0 0 4 8 Néant *

				Exercice N clos le,	
		Brut		Amortissements, provisions	
		1		2	
				Net	
				3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA			
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	AB		AC	
	Frais d'établissement *	CX		CQ	
	Frais de développement *	AF		AG	
	Concessions, brevets et droits similaires	AH		AI	
	Fonds commercial (1)	AJ	51 072	AK	170
	Autres immobilisations incorporelles	AL		AM	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AN		AO	
	Terrains	AP		AQ	
	Constructions	AR		AS	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AT	68 293	AU	43 292
	Autres immobilisations corporelles	AV	104 362	AW	
	Immobilisations en cours	AX		AY	
	Avances et acomptes	CS		CT	
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CU	1 159 948	CV	
	Autres participations	BB	78 470 777	BC	
	Créances rattachées à des participations	BD		BE	
	Autres titres immobilisés	BF		BG	
	Prêts	BH	253 118	BI	
	Autres immobilisations financières *				253 118
TOTAL (II)		BJ	80 107 569	BK	43 462
ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	BL		BM	
	Matières premières, approvisionnements	BN		BO	
	En cours de production de biens	BP		BQ	
	En cours de production de services	BR		BS	
	Produits intermédiaires et finis	BT		BU	
	Marchandises	BV		BW	
	Avances et acomptes versés sur commandes	BX	1 097 159	BY	1 228
	CRÉANCES	BZ	1 198 802	CA	
	Clients et comptes rattachés (3)*	CB		CC	
	Autres créances (3)	CD	1 500 000	CE	
	Capital souscrit et appelé, non versé	CF	603 782	CG	
	DIVERS	CH	210 273	CI	
Comptes de régularisation	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres:)	CJ	4 610 016	CK	1 228
	Disponibilités	CW			
	Charges constatées d'avance (3) *	CM			
	TOTAL (III)	CN			
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CO	84 717 585	IA	44 690
	Primes de remboursement des obligations (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)					84 672 895
Écarts de conversion actif * (VI)					

Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	78 723 895	(3) Part à plus d'un an :	CR	
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :		Stocks :		Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Désignation de l'entreprise		GTF CONSEIL		Néant ☐ *		
				Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 434 640)			DA	434 640	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	48 480	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)			DG	71 255 936	
	Report à nouveau			DH	209 801	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	444 421	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	72 393 278	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM		
	Avances conditionnées			DN		
	TOTAL (II)			DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ	72 422	
	TOTAL (III)			DR	72 422	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	652	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	11 032 494	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	583 503	
	Dettes fiscales et sociales			DY	590 546	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB		
TOTAL (IV)			EC	12 207 195		
Ecart de conversion passif *			(V)	ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	84 672 895		
RENVIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B	
	(2)	Réserve spéciale de réévaluation (1959)			1C	
		Écart de réévaluation libre			1D	
		Réserve de réévaluation (1976)			1E	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	12 207 195
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH	652	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

3
Frank Sinabian
FAEC190F5C6B42C...

COMPTÉ DE RÉSULTAT DE L' EXERCICE (En liste)

Désignation de l'entreprise : GTF CONSEIL					Néant ☐ *		
		Exercice N					
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC	
	biens *	FD		FE		FF	
	Production vendue	FG	2 825 467	FH		FI	
	services*						
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	2 825 467	FK		FL	
	Production stockée*					FM	
	Production immobilisée*					FN	
	Subventions d'exploitation					FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	
	Autres produits (1) (11)					FQ	
Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	
	Salaires et traitements*					FY	
	Charges sociales (10)					FZ	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	- dotations aux amortissements*					GA
		- dotations aux provisions					GB
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD
	Autres charges (12)					GE	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	
	Différences positives de change					GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	
Total des produits financiers (V)						GP	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	
	Différences négatives de change					GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
Total des charges financières (VI)						GU	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise <u>GTF CONSEIL</u>		Néant ☐ *	
		Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	(580 500)
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	3 720 213
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	3 275 792
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	444 421
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont produits de locations immobilières	HY	
	(2) Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G	
	(3) Dont - Crédit - bail mobilier *	HP	
	(3) Dont - Crédit - bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	1J	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	(6ter) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	281 305
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles		
	facultatives A6 obligatoires A9		
dont cotisations facultatives Madelin A7			
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8			
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N	
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N	
		Charges antérieures	Produits antérieurs

- 1 Règles et méthodes comptables
- 2 Immobilisations
- 3 Amortissements
- 4 Provisions
- 5 Créances et dettes
- 6 Charges à payer
- 7 Produits à recevoir
- 8 Charges et produits constatés d'avance
- 9 Composition du capital social et liste des filiales et participations
- 10 Divers

REGLES ET METHODES COMPTABLES

(Décret n° 83-1020 du 29-11-1983 - articles 7, 21, 24 début, 24-1, 24-2 et 24-3)

Le bilan avant répartition de l'exercice clos le **31/12/2021**, dont le total est de **84 672 895 Euros** dégage un résultat de **444 421 Euros**.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période s'échelonnant du **01/01/21** au **31/12/21**.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels issues du plan comptable général approuvé par arrêté ministériel le 26 décembre 2016 modifiant le règlement ANC N°2014-03 relatif au plan comptable général.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Faits caractéristiques de l'exercice

Faits marquants:

La société GTF Conseil a changé de dénomination sociale en décembre, sa nouvelle dénomination est Groupe GTH.

L'évènement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et le résultat de l'entreprise.

Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée. Pour cela l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables (l'ANC) dans sa note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'évènement Covid-19 sur ses comptes.

Une réduction de capital par rachat de titre a eu lieu en juin : le capital social est diminué de 39K€, les réserves de 5.8 millions d'euros.

Dispositions réglementaires :

Selon les dispositions du règlement ANC 2015-06 ayant trait à la prise d'option en matière de valorisation du fonds commercial, il a été décidé de considérer que la durée des avantages économiques futurs ne pouvait être évaluée avec précision. En conséquence, l'entité a décidé de ne pas pratiquer d'amortissement du fonds commercial.

Il a, de fait, été décidé de pratiquer des tests de dépréciation. Ces tests n'ont pas révélé la nécessité de comptabiliser la provision correspondante.

Les options comptables retenues sont les suivantes :

Droits de mutation, honoraires, commissions ou frais d'actes sur immobilisations financières (Titres et VMP) : Comptabilisation en charges

Amortissements des biens non décomposables - Mesure de simplification pour les PME : Option pour le maintien de l'amortissement sur la durée d'usage

Changements de méthode :

Les options comptables retenues n'ont eu aucune conséquence sur la présentation des comptes.

Evénements postérieurs à la clôture :

La crise russo-ukrainienne survenue au mois de février par l'invasion de l'Ukraine par la Russie aura des impacts macroéconomiques en France comme dans le reste du monde. La société Groupe GTH n'est pas exposée directement à la Russie ou à l'Ukraine et n'a ni client ni fournisseur en provenance de ces deux pays.

Il n'est pas possible d'anticiper aujourd'hui les effets de la crise et notamment des sanctions prises à l'égard de la Russie et des impacts des effets macroéconomiques sur nos activités. En particulier, le niveau d'inflation et ses impacts directs et indirects sur la société et ses activités devront faire l'objet d'analyse d'impacts.

Méthodes d'évaluation

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (Prix d'achat et frais accessoires), à l'exception des immobilisations ayant fait l'objet d'une réévaluation légale. Ces actifs ont fait l'objet de tests de dépréciation qui n'ont pas conduit à constituer de provision.

I - Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles ont été amorties de la manière suivante :

- | | |
|-------------|-------|
| - Logiciels | 3 ans |
|-------------|-------|

II - Immobilisations corporelles

Il s'agit des dépenses qui satisfont aux critères suivants :

- Le bien est détenu par l'entité soit pour être utilisé dans la production ou la fourniture de biens ou de services, soit pour être loué à des tiers, soit à des fins administratives.
- La durée d'utilisation prévisionnelle excède un exercice.
- La dépense réalisée générera des avantages économiques futurs.

Le mode d'amortissement linéaire est retenu comme amortissement économique. Les possibilités fiscales d'amortissements complémentaires sont constatées en amortissements dérogatoires.

a - Immobilisations non décomposées

Les durées retenues sont les suivantes:

- | | |
|-----------------------------|--------|
| - Matériel et outillage | 5 ans |
| - Agencements installations | 10 ans |
| - Mobilier de bureau | 5 ans |
| - Matériel informatique | 5 ans |

Notre PME entre dans le champ d'application de la méthode simplifiée, aussi il a été maintenu l'amortissement sur la durée d'usage.

b - Immobilisations décomposables

Si les éléments constitutifs d'un actif ont des durées d'utilisation différentes, chaque élément est comptabilisé séparément et un plan d'amortissement propre à chacun est retenu (Art 311-2 PCG)

Notre société ne présente aucune immobilisation décomposable.

A chaque clôture, s'il existe un indice quelconque montrant qu'un actif a perdu de manière significative de sa valeur, il est procédé à un test de dépréciation. La comptabilisation d'une dépréciation modifiera prospectivement la base amortissable de l'actif concerné.

Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Réserves réglementées

Conformément à la loi de finance rectificative 2004, art.39-IV, les réserves réglementées constituées par des réserves de plus-values nettes à long terme ont été virées à un compte de réserves ordinaires.

Autres provisions

NEANT.

Cautions – engagements donnés

NEANT.

Indemnités de fin de carrière

Lors de leur départ à la retraite, le personnel perçoit des indemnités de fin de carrière selon les règles définies dans les conventions collectives.

Un changement de méthode pour les engagements de retraite sur cet exercice a été réalisé. Auparavant en mention dans l'annexe en 2020, ils sont provisionnés dans les comptes pour 72 422 euros en 2021. Afin de comptabiliser uniquement la variation sur cet exercice, il a été constaté l'engagement n-1 par une affectation en report à nouveau pour 22 597 euros.

Médailles du travail

Il n'y a pas de contrepartie financière à l'obtention de la médaille de travail.

Compte Personnel de Formation

La loi du 5 mars 2014 relative à la formation met en œuvre le compte personnel de formation (CPF) qui remplace le DIF à compter du 1^{er} janvier 2015.

Les heures de formation au titre du DIF sont transférables et pourront être mobilisées dans les conditions du CPF jusqu'au 30/06/21.

Opérations en devises

NEANT

Opérations à long terme

NEANT

Passifs éventuels

NEANT

Entreprises liées

A compter de l'exercice fiscal 2001, l'intégration fiscale est appliquée pour les sociétés GSA healthcare-GSA Formation-Groupe GTH, GTH étant la société mère. Le laboratoire LDS est intégré à compter du 1^{er} janvier 2018, le laboratoire JALDES et la société Curae Lab en 2019, les sociétés 7MED et Millet innovation en 2020.

La société GTH a constaté un produit d'exercice de 697 408 euros correspondant à la charge d'impôt 2021 de la société Jaldes (174 409), GSA hc (453 703) et Millet innovation (69 296). La charge d'impôt groupe est de 122 908 euros.

Consolidation

Le groupe présente des comptes consolidés, la méthode de l'intégration globale est appliquée pour l'ensemble des filiales à l'exception des sociétés Diapason group et Expansion Consulteam mises en équivalence. La société GTH est la société consolidante.

Rémunérations allouées aux dirigeants:

Aucune information n'est donnée à ce titre (informations à caractère privées).

Divers

Le montant des honoraires pour la mission de commissariat aux comptes est de 22 000 euros ht.

Transferts de charges 2021

Le montant de transfert de charges 2021 est de 281 305 euros dont 281 305 euros de refacturation de frais.

Charges à Payer

MONTANT DES CHARGES À PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	0
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	206 454
Dettes fiscales et sociales	169 199
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Disponibilités, charges à payer	652
Autres dettes	0
TOTAL	376 305

Produits à Recevoir

MONTANT DES PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Immobilisations financières	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances	
Créances clients et comptes rattachés	1 306
Personnel	
Organismes sociaux	
Etat	
Divers, produits à recevoir	
Autres créances	
Valeurs Mobilières de Placement	
Disponibilités	0
TOTAL	1 306

Charges et Produits Constatés d'Avance

RUBRIQUES	Charges	Produits
Charges ou produits d'exploitation	210 272	0
Charges ou produits financiers		
Charges ou produits exceptionnels		
TOTAL	210 272	0

DIVERS

Ventilation du chiffre d'affaires par secteur d'activité :

Société holding, le Chiffre d'affaires est lié aux filiales.

Ventilation de l'impôt de (+ 580 500 euros) :

Résultat courant : + 580 500

Résultat exceptionnel : 0

Allègement de la dette future d'impôt :

Néant

Effectif moyen

Classif	Hommes				Femmes			
	C_prof°	CDD	CDI	Total	C_prof°	CDD	CDI	Total
Total	0	0	7	7	0	0	1	1
TOTAL	8							

Compte de tiers intra groupe

RUBRIQUES	CLIENTS	FOURNISSEURS
GSA Healthcare	441 619	(-84 987)
MILLET	0	0
GSA FORMATION	15 968	0
GSA Healthcare sprl	0	0
JALDES	0	2484
LDS	0	0
CURAE LAB	607 521	0
TOTAL	1 065 108	82 503

Comptes courants

RUBRIQUES	ACTIF	PASSIF
GSA Healthcare		5 858 204
GSA Healthcare sprl	5 177	0
GSA FORMATION	219 199	0
LDS	42	0
JALDES		0
CURAE LAB	78 065 480	0
TOTAL	78 289 898	5 858 204

Charges et produits intra groupe

RUBRIQUES	CHARGES	PRODUITS
GSA Healthcare	271 794	1 675 711
MILLET	0	0
GSA FORMATION	0	24 968
GSA Healthcare sprl	0	5 177
JALDES	0	0
LDS	0	0
SYNERGIA	2 070	0
CURAE LAB	0	2 011 285
TOTAL	273 684	3 717 141

GROUPE GTH

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 434.640 Euros

Siège social : 3, rue des Quatre Cheminées - 92100 Boulogne-Billancourt

R.C.S. Nanterre 318 744 406

(ci-après la "**Société**")

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 09 JUIN 2022

CINQUIÈME RÉSOLUTION

(Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021)

L'Assemblée Générale, sur proposition du Président :

(i) décide de constater que :

- le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2021 s'élève à 444.421 Euros ;
- il n'y a pas lieu de doter le compte "**Réserve légale**" qui est déjà porté à plus du dixième du capital social ;
- le bénéfice distribuable s'établit à 654.222 Euros, compte tenu du compte "**Report à nouveau**" d'un montant de 209.801 Euros ;

(ii) en conséquence, décide :

- de distribuer à titre de dividendes aux actionnaires de la Société une somme totale de 499.836 Euros, soit 18,40 Euros pour chacune des 27.165 actions composant le capital social, sachant que cette mise en distribution est prélevée en totalité sur le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2021, soit 444.421 Euros, et le solde, soit la somme de 55.415 Euros, sur le poste "**Report à Nouveau**", lequel compte est ainsi porté à 154.386 Euros ;
- de prendre acte que, d'un point de vue fiscal, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, cette distribution de dividendes est soumise au prélèvement forfaitaire unique de 12,8% prévu par l'article 200 A, 1-B-1° du Code général des impôts ou sur option de l'actionnaire concerné au barème progressif de l'impôt sur le revenu conformément aux dispositions de l'article 200 A, 2 dudit code, étant précisé que dans ce dernier cas ladite distribution est éligible en totalité à l'abattement de 40% prévue en application du 2° du 3 de l'article 158 dudit code ; et (ii) que cette mise en distribution de dividendes est mise en paiement, au siège social, à compter de la tenue de l'Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale décide, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des Impôts, de rappeler que le montant des dividendes par action, qui ont été mis en distribution au titre des trois (3) exercices précédents de la Société, était le suivant :

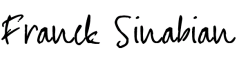
Au titre de l'exercice clos le	Revenus éligibles à l'abattement de 40 %	
	Dividendes	Autres revenus distribués
31 décembre 2018	999.900 € (1)	-
<i>(1) soit 33 € par action (cf. capital social composé de 30.300 actions) distribués dans le cadre d'une distribution de dividendes décidée lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle du 26 juin 2019.</i>		

Au titre de l'exercice clos le	Revenus éligibles à l'abattement de 40 %	
	Dividendes	Autres revenus distribués
31 décembre 2019	-	499.950 € (2)
<i>(2) soit 16,50 € par action (cf. capital social composé de 30.300 actions) – distribution de réserves décidée par l'assemblée générale extraordinaire en date du 05 novembre 2020.</i>		

Au titre de l'exercice clos le	Revenus éligibles à l'abattement de 40 %	
	Dividendes	Autres revenus distribués
31 décembre 2020	-	499.836 € (3)
<i>(3) soit 18,40 € par action (cf. capital social composé de 27.165 actions) – distribution de réserves décidée par décision unanime des associés en date du 08 novembre 2021.</i>		

Cette résolution, mise aux voix, est **adoptée** à l'unanimité des associés présents ou représentés

Pour Extrait Certifié Conforme

DocuSigned by:

 FAEC190F5C6B42C...

Franck SINABIAN
Président

Eric BACHELIER
17, rue des Galons
92190 MEUDON

COGEP AUDIT
96, avenue Raymond Poincaré
75016 PARIS

GROUPE GTH

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

**Assemblée Générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31/12/2021**

GROUPE GTH

3, Rue des Quatre-Cheminées – 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT

Eric BACHELIER
17, rue des Galons
92190 MEUDON

COGEP AUDIT
96, avenue Raymond Poincaré
75016 PARIS

GROUPE GTH

Siège social : 3, Rue des Quatre-Cheminées
92100 –BOULOGNE BILLANCOURT
Capital social : €. 434 640

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels Exercice clos le 31 Décembre 2021

Aux Associés,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société **GROUPE GTH** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie «Responsabilités des Commissaires aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux Actionnaires.

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les autres documents adressés aux Actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-4 du Code de Commerce, pris en application de l'article L.441-6-1 dudit Code, ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

3

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Président.

Responsabilités des Commissaires aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de Commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- ✓ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;



Eric BACHELIER
17, rue des Galons
92190 MEUDON

COGEP AUDIT
96, avenue Raymond Poincaré
75016 PARIS

- ✓ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ✓ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ✓ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ✓ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Les Commissaires aux Comptes

Meudon et Paris, le 24 mai 2022

Eric BACHELIER



COGEP AUDIT

Philippe AHLSELL de TOULZA
Associé



Bilan Actif

Période du 01/01/21 au 31/12/21

GRUPE GTH

RUBRIQUES	BRUT	Amortissements	Net (N) 31/12/2021	Net (N-1) 31/12/2020
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concession, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	51 072	170	50 902	
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :	51 072	170	50 902	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel				
Autres immobilisations corporelles	68 293	43 292	25 001	26 787
Immobilisations en cours	104 362		104 362	
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :	172 654	43 292	129 363	26 787
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	1 159 948		1 159 948	514 948
Créances rattachées à des participations	78 470 777		78 470 777	76 414 166
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	253 118		253 118	124 015
TOTAL immobilisations financières :	79 883 843		79 883 843	77 053 128
ACTIF IMMOBILISÉ	80 107 569	43 462	80 064 107	77 079 915
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et approvisionnement				
Stocks d'en-cours de production de biens				
Stocks d'en-cours production de services				
Stocks produits intermédiaires et finis				
Stocks de marchandises				
TOTAL stocks et en-cours :				
CRÉANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes				
Créances clients et comptes rattachés	1 097 159	1 228	1 095 931	265 914
Autres créances	1 198 802		1 198 802	914 200
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL créances :	2 295 961	1 228	2 294 733	1 180 114
DISPONIBILITÉS ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	1 500 000		1 500 000	
Disponibilités	603 782		603 782	6 256 136
Charges constatées d'avance	210 273		210 273	184 066
TOTAL disponibilités et divers :	2 314 055		2 314 055	6 440 202
ACTIF CIRCULANT	4 610 016	1 228	4 608 788	7 620 317
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				
TOTAL GÉNÉRAL	84 717 585	44 690	84 672 895	84 700 232

Bilan Passif

Période du 01/01/21 au 31/12/21

GROUPE GTH

RUBRIQUES		Net (N) 31/12/2021	Net (N-1) 31/12/2020
SITUATION NETTE			
Capital social ou individuel	dont versé 434 640	434 640	473 728
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			
Écarts de réévaluation	dont écart d'équivalence		
Réserve légale		48 480	48 480
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves		71 255 936	77 545 682
Report à nouveau		209 801	141 678
Résultat de l'exercice		444 421	90 719
TOTAL situation nette :		72 393 278	78 300 288
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES			
CAPITAUX PROPRES		72 393 278	78 300 288

Produits des émissions de titres participatifs	
Avances conditionnées	
AUTRES FONDS PROPRES	

Provisions pour risques	72 422
Provisions pour charges	
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	

DETTES FINANCIÈRES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	652	5 871
Emprunts et dettes financières divers	11 032 494	5 360 185
TOTAL dettes financières :		5 366 055
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS		
DETTES DIVERSES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	583 503	407 926
Dettes fiscales et sociales	590 546	622 368
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		3 595
TOTAL dettes diverses :		1 033 889
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE		
DETTES		12 207 195
		6 399 944

Ecarts de conversion passif	
-----------------------------	--

TOTAL GÉNÉRAL	84 672 895	84 700 232
----------------------	-------------------	-------------------

Compte de Résultat (Première Partie)

GROUPE GTH

Période du 01/01/21 au 31/12/21

RUBRIQUES	France	Export	Net (N) 31/12/2021	Net (N-1) 31/12/2020
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	2 825 467		2 825 467	2 076 056
Chiffres d'affaires nets	2 825 467		2 825 467	2 076 056
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges			281 305	28 856
Autres produits			7	1 123
PRODUITS D'EXPLOITATION			3 106 779	2 106 036
CHARGES EXTERNES				
Achats de marchandises [et droits de douane]				
Variation de stock de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock [matières premières et approvisionnements]				
Autres achats et charges externes			2 111 298	1 844 773
TOTAL charges externes :			2 111 298	1 844 773
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS			91 364	99 813
CHARGES DE PERSONNEL				
Salaires et traitements			1 082 386	1 010 480
Charges sociales			469 902	399 867
TOTAL charges de personnel :			1 552 288	1 410 347
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			3 596	2 841
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant				
Dotations aux provisions pour risques et charges			49 825	
TOTAL dotations d'exploitation :			53 421	2 841
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION			10 003	(7 494)
CHARGES D'EXPLOITATION			3 818 374	3 350 280
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			(711 594)	(1 244 245)

Compte de Résultat (Seconde Partie)

GROUPE GTH

Période du 01/01/21 au 31/12/21

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2021	Net (N-1) 31/12/2020
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	(711 594)	(1 244 245)
Bénéfice attribué ou perte transférée		
Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation	613 434	859 427
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		18 073
Autres intérêts et produits assimilés		1
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	613 434	877 501
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	37 918	79 142
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	37 918	79 142
RÉSULTAT FINANCIER	575 516	798 359
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS	(136 079)	(445 886)
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		81 440
Produits exceptionnels sur opérations en capital		2 378 968
Reprises sur provisions et transferts de charges		
		2 460 408
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		2 378 968
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
		2 378 968
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL		81 440
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	(580 500)	(455 165)
TOTAL DES PRODUITS	3 720 213	5 443 945
TOTAL DES CHARGES	3 275 792	5 353 226
BÉNÉFICE OU PERTE	444 421	90 719

REGLES ET METHODES COMPTABLES

(Décret n° 83-1020 du 29-11-1983 - articles 7, 21, 24 début, 24-1, 24-2 et 24-3)

Le bilan avant répartition de l'exercice clos le **31/12/2021**, dont le total est de **84 672 895 Euros** dégage un résultat de **444 421 Euros**.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période s'échelonnant du **01/01/21** au **31/12/21**.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels issues du plan comptable général approuvé par arrêté ministériel le 26 décembre 2016 modifiant le règlement ANC N°2014-03 relatif au plan comptable général.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Faits caractéristiques de l'exercice

Faits marquants:

La société GTF Conseil a changé de dénomination sociale en décembre, sa nouvelle dénomination est Groupe GTH.

L'évènement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et le résultat de l'entreprise.

Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée. Pour cela l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables (l'ANC) dans sa note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'évènement Covid-19 sur ses comptes.

Une réduction de capital par rachat de titre a eu lieu en juin : le capital social est diminué de 39K€, les réserves de 5.8 millions d'euros.

Dispositions réglementaires :

Selon les dispositions du règlement ANC 2015-06 ayant trait à la prise d'option en matière de valorisation du fonds commercial, il a été décidé de considérer que la durée des avantages économiques futurs ne pouvait être évaluée avec précision. En conséquence, l'entité a décidé de ne pas pratiquer d'amortissement du fonds commercial.

Il a, de fait, été décidé de pratiquer des tests de dépréciation. Ces tests n'ont pas révélé la nécessité de comptabiliser la provision correspondante.

Les options comptables retenues sont les suivantes :

Droits de mutation, honoraires, commissions ou frais d'actes sur immobilisations financières (Titres et VMP) : Comptabilisation en charges

Amortissements des biens non décomposables - Mesure de simplification pour les PME : Option pour le maintien de l'amortissement sur la durée d'usage

Changements de méthode :

Les options comptables retenues n'ont eu aucune conséquence sur la présentation des comptes.

Evénements postérieurs à la clôture :

La crise russo-ukrainienne survenue au mois de février par l'invasion de l'Ukraine par la Russie aura des impacts macroéconomiques en France comme dans le reste du monde. La société LDS n'est pas exposée directement à la Russie ou à l'Ukraine et n'a ni client ni fournisseur en provenance de ces deux pays.

Il n'est pas possible d'anticiper aujourd'hui les effets de la crise et notamment des sanctions prises à l'égard de la Russie et des impacts des effets macroéconomiques sur nos activités. En particulier, le niveau d'inflation et ses impacts directs et indirects sur la société et ses activités devront faire l'objet d'analyse d'impacts.

Méthodes d'évaluation

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (Prix d'achat et frais accessoires), à l'exception des immobilisations ayant fait l'objet d'une réévaluation légale. Ces actifs ont fait l'objet de tests de dépréciation qui n'ont pas conduit à constituer de provision.

I - Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles ont été amorties de la manière suivante :

- | | |
|-------------|-------|
| - Logiciels | 3 ans |
|-------------|-------|

II - Immobilisations corporelles

Il s'agit des dépenses qui satisfont aux critères suivants :

- Le bien est détenu par l'entité soit pour être utilisé dans la production ou la fourniture de biens ou de services, soit pour être loué à des tiers, soit à des fins administratives.
- La durée d'utilisation prévisionnelle excède un exercice.
- La dépense réalisée générera des avantages économiques futurs.

Le mode d'amortissement linéaire est retenu comme amortissement économique. Les possibilités fiscales d'amortissements complémentaires sont constatées en amortissements dérogatoires.

a - Immobilisations non décomposées

Les durées retenues sont les suivantes:

- | | |
|-----------------------------|--------|
| - Matériel et outillage | 5 ans |
| - Agencements installations | 10 ans |
| - Mobilier de bureau | 5 ans |
| - Matériel informatique | 5 ans |

Notre PME entre dans le champ d'application de la méthode simplifiée, aussi il a été maintenu l'amortissement sur la durée d'usage.

b - Immobilisations décomposables

Si les éléments constitutifs d'un actif ont des durées d'utilisation différentes, chaque élément est comptabilisé séparément et un plan d'amortissement propre à chacun est retenu (Art 311-2 PCG)

Notre société ne présente aucune immobilisation décomposable.

A chaque clôture, s'il existe un indice quelconque montrant qu'un actif a perdu de manière significative de sa valeur, il est procédé à un test de dépréciation. La comptabilisation d'une dépréciation modifiera prospectivement la base amortissable de l'actif concerné.

Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Réserves réglementées

Conformément à la loi de finance rectificative 2004, art.39-IV, les réserves réglementées constituées par des réserves de plus-values nettes à long terme ont été virées à un compte de réserves ordinaires.

Autres provisions

NEANT.

Cautions – engagements donnés

NEANT.

Indemnités de fin de carrière

Lors de leur départ à la retraite, le personnel perçoit des indemnités de fin de carrière selon les règles définies dans les conventions collectives.

Un changement de méthode pour les engagements de retraite sur cet exercice a été réalisé. Auparavant en mention dans l'annexe en 2020, ils sont provisionnés dans les comptes pour 72 422 euros en 2021. Afin de comptabiliser uniquement la variation sur cet exercice, il a été constaté l'engagement n-1 par une affectation en report à nouveau pour 22 597 euros.

Médailles du travail

Il n'y a pas de contrepartie financière à l'obtention de la médaille de travail.

Compte Personnel de Formation

La loi du 5 mars 2014 relative à la formation met en œuvre le compte personnel de formation (CPF) qui remplace le DIF à compter du 1^{er} janvier 2015.

Les heures de formation au titre du DIF sont transférables et pourront être mobilisées dans les conditions du CPF jusqu'au 30/06/21.

Opérations en devises

NEANT

Opérations à long terme

NEANT

Passifs éventuels

NEANT

Entreprises liées

A compter de l'exercice fiscal 2001, l'intégration fiscale est appliquée pour les sociétés GSA healthcare-GSA Formation-Groupe GTH, GTH étant la société mère. Le laboratoire LDS est intégré à compter du 1^{er} janvier 2018, le laboratoire JALDES et la société Curae Lab en 2019, les sociétés 7MED et Millet innovation en 2020.

La société GTH a constaté un produit d'exercice de 697 408 euros correspondant à la charge d'impôt 2021 de la société Jaldes (174 409), GSA hc (453 703) et Millet innovation (69 296). La charge d'impôt groupe est de 122 908 euros.

Consolidation

Le groupe présente des comptes consolidés, la méthode de l'intégration globale est appliquée pour l'ensemble des filiales à l'exception des sociétés Diapason group et Expansion Consulteam mises en équivalence. La société GTH est la société consolidante.

Rémunérations allouées aux dirigeants:

Aucune information n'est donnée à ce titre (informations à caractère privées).

Divers

Le montant des honoraires pour la mission de commissariat aux comptes est de 22 000 euros ht.

Transferts de charges 2021

Le montant de transfert de charges 2021 est de 281 305 euros dont 281 305 euros de refacturation de frais.

Charges à Payer

MONTANT DES CHARGES À PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	0
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	206 454
Dettes fiscales et sociales	169 199
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Disponibilités, charges à payer	652
Autres dettes	0
TOTAL	376 305

Produits à Recevoir

MONTANT DES PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Immobilisations financières	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances	
Créances clients et comptes rattachés	1 306
Personnel	
Organismes sociaux	
Etat	
Divers, produits à recevoir	
Autres créances	
Valeurs Mobilières de Placement	
Disponibilités	0
TOTAL	1 306

Charges et Produits Constatés d'Avance

RUBRIQUES	Charges	Produits
Charges ou produits d'exploitation	210 272	0
Charges ou produits financiers		
Charges ou produits exceptionnels		
TOTAL	210 272	0

DIVERS

Ventilation du chiffre d'affaires par secteur d'activité :

Société holding, le Chiffre d'affaires est lié aux filiales.

Ventilation de l'impôt de (+ 580 500 euros) :

Résultat courant : + 580 500

Résultat exceptionnel : 0

Allègement de la dette future d'impôt :

Néant

Effectif moyen

[illegible]

Compte de tiers intra groupe

RUBRIQUES	CLIENTS	FOURNISSEURS
GSA Healthcare	441 619	84 987
MILLET	0	0
GSA FORMATION	15 968	0
GSA Healthcare sprl	0	0
JALDES	0	(- 2484)
LDS	0	0
CURAE LAB	607 521	0
TOTAL	1 065 108	82 503

Comptes courants

RUBRIQUES	ACTIF	PASSIF
GSA Healthcare		5 858 204
GSA Healthcare sprl	5 177	0
GSA FORMATION	219 199	0
LDS	42	0
JALDES		0
CURAE LAB	78 065 480	0
TOTAL	78 289 898	5 858 204

Charges et produits intra groupe

RUBRIQUES	CHARGES	PRODUITS
GSA Healthcare	271 794	1 675 711
MILLET	0	0
GSA FORMATION	0	24 968
GSA Healthcare sprl	0	5 177
JALDES	0	0
LDS	0	0
SYNERGIA	2 070	0
CURAE LAB	0	2 011 285
TOTAL	273 684	3 717 141